



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

Délibération n° 59-2024

Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Colette GENET, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Camille DAEL à Sabrina BECHET, Guillaume WIENER à Pascal SEJOURNE, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC.

Date de la convocation : Jeudi 19 septembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

CONVENTION TRIPARTITE PORTANT SUR L'ORGANISATION DU BAL DE LA LIBERATION AU PIAF

Exposé des motifs :

Dans le cadre des projets culturels commémoratifs des 80 ans de la Libération de Bernay, plusieurs actions partenariales sont programmées. Celles-ci ont pour ambition de lutter contre l'oubli, souligner l'engagement local et valoriser le patrimoine communal.

En souvenir du 18 octobre 1944, date d'organisation d'un grand concert pour les victimes de la guerre, la Ville de Bernay a souhaité programmer un grand bal le 20 octobre 2024, au théâtre Le Piaf.

Ce projet est en lien avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie, dans le cadre de ses actions culturelles commémoratives sur le territoire et le Hall de la Chanson, centre national du patrimoine et de la chanson française.

Le partenariat consiste en l'organisation de quatre cafés dansants, organisés sur l'ensemble du territoire intercommunal, préparant la tenue du Bal de la Libération, le 20 octobre 2024. Cet engagement tripartite est formalisé dans la convention présentée en annexe. Les engagements municipaux dans le cadre de ce projet sont la mise à disposition du Piaf, ainsi que des techniciens nécessaires, et une participation financière à hauteur de 3 500 € ; les obligations des autres parties étant définies dans la convention

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la convention de partenariat ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** la convention présentée en annexe
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les documents s'y référant

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 30/09/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

